

Les Points de vue Rapide de l'IPEN sur la CIGPC-5 et PI4.3

La cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC-5) vise à approuver un nouvel instrument Au-delà de 2020 pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. En outre, une reprise de la réunion du processus intersessions (PI4) aura lieu pour finaliser les recommandations pour la CIGPC-5.

Principaux résultats pour la CIGPC-5

Sans l'Approche stratégique, il n'existerait pas de cadre international pour répondre à la plupart des préoccupations mondiales en matière de sécurité chimique. Étant donné que la production de produits chimiques et du plastique devrait continuer à croître considérablement, un instrument Au-delà de 2020 encore plus ambitieux sera essentiel pour atteindre l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il est également essentiel que l'instrument ne contienne pas d'éléments moins ambitieux ou qui sapent tout autre accord international pertinent.

L'IPEN appelle donc la CIGPC-5 à convenir d'un instrument solide pour l'après-2020 et à adopter des résolutions plus urgentes et ambitieuses pour améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment il s'agira de :

- Renouveler l'engagement à préserver un large champ d'application, y compris la prise en compte des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie.
- Maintenir une définition large des sujets de préoccupation sans qualificatifs spécifiques tels que « mondial » ou « international » et veiller à ce que les sujets de préoccupation déjà identifiés et ceux à venir et les nouvelles questions de politique générale soient abordées.
- Intégrer des cibles, des indicateurs et des jalons significatifs, mesurables et assortis de délais.
- Promouvoir des progrès continus et mesurables vers la réforme de la façon dont les produits chimiques sont produits et utilisés, afin de prévenir les dommages à la santé humaine et à l'environnement.
- Renouveler l'engagement en faveur d'un caractère et d'une pratique transparents, ouverts et inclusifs multipartites et multisectoriels et assurer une collaboration efficace entre les agences des Nations Unies et toutes les parties prenantes.
- Assurer un financement nouveau et adéquat pour la mise en œuvre, notamment en promouvant des mécanismes de recouvrement des coûts et l'internalisation des externalités sur la base du principe du pollueur-payeur.
- Assurer une action immédiate sur les pesticides hautement dangereux à travers l'accord sur une nouvelle « Alliance mondiale ».
- Convenir des modalités d'un démarrage rapide de la mise en œuvre du nouvel instrument, y compris la mobilisation de nouveaux fonds.

Recommandations de l'IPEN relatives aux négociations des textes lors pendant PI4.3

- **Le point de départ de la reprise de la réunion du PI4 à Bonn devrait rester le « [Document de synthèse du processus intersessions](#) ».**

Les coprésidents ont rédigé trois documents officiels ¹ sur les [objectifs et cibles stratégiques](#), la structure de mesurabilité et les aspects financiers, en examinant les parties du texte où ils estiment qu'un compromis est nécessaire pour progresser, bien qu'ils expliquent que l'intention de ces documents officiels n'est « pas d'apporter des changements substantiels à l'intention initiale du texte ». ² Toutefois, les documents officiels sur les objectifs et sur les finances réécrivent largement les chapitres respectifs tout en éliminant les propositions importantes.

IPEN estime que le document consolidé des coprésidents devrait rester le seul point de départ des négociations, en ce sens qu'il est plus utile à la recherche d'un moyen de parvenir à un consensus, plutôt que de recommencer la négociation sur la base d'un texte entièrement nouveau.

IPEN a également identifié les lacunes importantes suivantes qui devraient être comblées :

- **Un énoncé des besoins qui explique pourquoi trouver une solution aux produits chimiques devrait être prise en compte**

La Stratégie politique globale (SPG) explique pourquoi l'Approche stratégique a été adoptée. L'instrument Au-delà de 2020 devrait inclure un énoncé des besoins qui met en évidence à la fois les problèmes identifiés par la SPG ainsi que les nouveaux enjeux, notamment que :

- Le cadre politique international existant pour les produits chimiques n'est pas adéquat et doit être plus renforcé.
- Il existe un écart croissant entre les capacités des différents pays à gérer les produits chimiques et les déchets en toute sécurité.
- Les scientifiques ont souligné que nous avons dépassé les limites planétaires des produits chimiques et des plastiques, et que l'exposition à des produits chimiques dangereux, tels que les perturbateurs endocriniens, provoque des menaces existentielles, y compris la menace de la capacité de reproduction.
- La production de produits chimiques devrait doubler d'ici 2040 et nous devons de toute urgence freiner la production de produits chimiques dangereux et passer à des matières premières qui ne dérivent pas des combustibles fossiles.
- La dégradation et la pollution de l'environnement, ainsi que la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets, ont des effets négatifs, directs et indirects, sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme.

¹ Un document officiel est généralement un texte distribué de manière informelle et conçu pour faciliter le processus de négociation d'un accord. Le mot souligne le caractère informel du texte : il ne s'agit pas d'une proposition (bien qu'elle puisse en préfigurer une) et n'engage pas son auteur.

² Voir les réunions d'information virtuelles des coprésidents du PI sur le processus de préparation des documents officiels https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/Regional-workshop/Regional%20Briefings%202023/co-chairs%20non%20papers%20process_7.7.23.pdf

- **Une portée globale et la reconnaissance des principes directeurs**

Comme il n'est pas juridiquement contraignant, l'instrument Au-delà de 2020 doit reconnaître les principes et les engagements déjà adoptés dans d'autres processus. Ceci inclut :

- La définition du champ d'application de l'instrument pour inclure la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément à l'ODD 12.4, qui appelle à parvenir à « la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets **tout au long de leur cycle de vie** ». [Insistance faite]
- Être guidé par des principes clairs : le principe de précaution, le principe de substitution, le principe de prévention, le principe d'intégration et le principe pollueur-payeur.
- La contribution à la jouissance des principes et droits fondamentaux au travail tels que reconnus en 2022 par la résolution ILC.110/Résolution de l'OIT.
- Être motivé par un engagement à contribuer à la réalisation du droit humain à un environnement propre, sain et durable, tel que reconnu par la résolution A/RES/76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et en protégeant le droit d'accès à l'information sur les produits chimiques et leur utilisation.

- **Une vision ambitieuse et des objectifs et cibles stratégiques spécifiques**

Les parties prenantes devraient trouver un accord sur une **vision ambitieuse et intemporelle pour parvenir à une planète sans substances toxiques**. En outre, les objectifs stratégiques devraient clairement identifier le défi à venir et éclairer la fixation des cibles et des indicateurs, plutôt que le contraire. Chaque cible devrait être axée sur les résultats et axée sur la minimisation des méfaits plutôt que sur les processus. Les objectifs doivent être « SMART » - spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Un exemple d'objectif SMART est « Élimination des pesticides hautement dangereux dans 30 pays d'ici 2025 ».

- **Convenir de l'allocation des ressources financières en mettant pleinement en œuvre l'approche intégrée du financement de l'instrument Au-delà de 2020**

L'approche intégrée du financement comprend trois composantes : l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans la planification du développement, la participation de l'industrie et le financement extérieur dédié. Le financement externe dédié a été limité et la participation de l'industrie au financement de la gestion rationnelle des produits chimiques a été, au mieux, marginale. Comme l'indique le rapport du PNUE sur le coût de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, « les nouvelles données sur les conséquences économiques des produits chimiques nocifs liés aux effets négatifs sur la santé, l'environnement et la planification du développement indiquent clairement des effets très élevés et des coûts associés ». Ces effets sont supportés par le public tandis que les avantages reviennent à l'industrie chimique.

Pour fournir un financement adéquat, prévisible et durable, les pays devraient convenir de la création d'un Fonds international pour mettre en œuvre la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le fonds devrait être accessible à toutes les parties prenantes et fournir

un soutien financier aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Les pays ont pris des engagements importants pour faire face aux crises sanitaires et environnementales liées à la biodiversité et au climat, mais aucun engagement similaire n'a été pris pour les produits chimiques, les déchets et la pollution. Les mécanismes de financement devraient inclure un financement provenant de l'industrie chimique et d'autres secteurs qui sont des utilisateurs en aval de produits chimiques, par exemple par le biais de cadres fiscaux et de recouvrement des coûts.

- **Renforcer la nature multisectorielle de l'instrument Au-delà de 2020**

L'instrument Au-delà de 2020 devrait inclure un texte permettant d'intégrer efficacement la mise en œuvre par toutes les parties prenantes et tous les secteurs concernés. Veiller à ce que les ministères de l'environnement, de la santé, du travail, de l'agriculture et d'autres ministères concernés soient impliqués dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique sera la clé de son succès.

Ceux qui sont les plus touchés par les impacts des produits chimiques dangereux, y compris les jeunes, les femmes, les groupes autochtones et d'autres doivent être assurés de participer pleinement à la mise en œuvre de l'instrument. Cette participation doit être dûment appuyée par un financement adéquat pour assurer un engagement significatif aux niveaux national et international.

Les utilisateurs de produits chimiques en aval ont été identifiés comme un groupe clé qui doit être davantage engagé. IPEN convient que cela est important, mais étant donné la diversité de ce groupe, ces efforts doivent avoir des objectifs clairs basés sur les préoccupations identifiées. Par conséquent, les stratégies les plus appropriées devraient être définies et traitées dans le cadre du mécanisme d'élaboration de plans de travail pour les questions préoccupantes, y compris l'élaboration de cibles, d'indicateurs et de jalons. Les nouvelles questions de politique générale existantes et les sujets de préoccupation déjà identifiés ont chacun une orientation sectorielle (électronique, produits pharmaceutiques, agriculture) et d'autres questions pourraient être identifiées avec un cadre sectoriel (par exemple, les textiles, les matériaux de construction, les cosmétiques).

Le point de vue de l'IPEN sur une déclaration de haut niveau

IPEN appelle à une déclaration de haut niveau forte qui renouvelle l'engagement en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. La Déclaration de haut niveau devrait :

- S'appuyer sur l'ambition de la Déclaration de Dubaï qui reconnaît que « la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle si nous voulons parvenir au développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté et des maladies, l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement et l'élévation et le maintien du niveau de vie dans les pays à tous les niveaux de développement ».
- Reconnaître et souligner l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques :
 - Pour la jouissance des droits de l'homme, tels que reconnus par la résolution A/RES/76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2022 ;

- Pour la jouissance des principes et droits fondamentaux au travail tels que reconnus en 2022 ; et
- Pour la préservation de la biodiversité.
- Concentrez-vous sur la section des engagements, car il est extrêmement important de rehausser le profil politique de la gestion des produits chimiques et de jeter les bases politiques pour atteindre les objectifs et les cibles de l'accord.

Les Points de vue de l'IPEN sur les résolutions de la CIGPC-5

Résolutions du PNUE

Le secrétariat a élaboré **sept résolutions** sous la direction des coprésidents du processus intersessions ([SAICM/IP.4/13](#)):

V/1. Déclaration de haut niveau et instrument-cadre

V/2. Remerciements

V/3. Modalités et arrangements opérationnels

V/4. Nouvelles questions de politique générale et sujets de préoccupation existants

V/5. Cadre de suivi et d'évaluation

V/6. Modalités de mise en œuvre

V/7. Coopération et coordination internationales

Les points de vue de l'IPEN sont les suivants :

- La résolution intitulée « Nouvelles questions de politique générale existantes et sujets de préoccupation » doit veiller à ce que les nouvelles questions de politique générale (EPIs) actuelles et les autres sujets de préoccupation soient repris et mis en œuvre dans l'instrument Au-delà de 2020. Plus de 100 gouvernements se sont déjà accordés sur la nécessité d'agir à cet égard et, à ce jour, les nouveaux problèmes existants n'ont pas été traités de manière adéquate. À l'avenir, ces questions devraient être financées de manière adéquate et traitées à travers des plans d'action visant à réduire ou à éliminer les risques qui y sont associés, comme convenu dans la résolution 5/7 de l'ANUE de 2022.
- Les résolutions relatives aux modalités de mise en œuvre, à la coordination et à la coopération, au cadre de suivi et d'évaluation et aux modalités et arrangements opérationnels devraient expressément demander au secrétariat de présenter régulièrement des rapports. La résolution sur les modalités et arrangements opérationnels qui établiraient un groupe de travail ad hoc devrait inclure l'élaboration de modalités opérationnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions relatives au financement de l'instrument Au-delà de 2020, y compris la mobilisation de fonds auprès du secteur privé.

Autres résolutions

- **Résolution sur une Alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux**

Les pesticides extrêmement dangereux (PED) ont été reconnus comme un sujet de préoccupation dans le cadre de l'Approche stratégique, mais les progrès ont été lents et inégaux. Les pays à revenu faible ou intermédiaire sont toujours confrontés à de nombreux défis et ont besoin de plus de soutien pour passer à des alternatives plus sûres. Pour traiter systématiquement cette question, IPEN estime qu'une Alliance mondiale sur les pesticides extrêmement dangereux telle que proposée par la Région Afrique fournirait la plate-forme propice à une action mondiale concertée, et encourage ainsi toutes les parties prenantes à soutenir la proposition de la Région africaine contenue dans [SAICM/IP.4/INF/38](#).

- **Résolution pour une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)**

L'Approche stratégique a été adoptée pour appuyer la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, dans le but de produire et d'utiliser des produits chimiques de manière à réduire au minimum les effets néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine d'ici à 2020. Cependant, cela n'a pas été accompli en raison d'un manque d'engagement politique et de ressources financières.

Pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'instrument Au-delà de 2020 devra s'accompagner d'un cadre favorable amélioré à long terme, conformément aux résolutions 1/5 de l'Assemblée de l'environnement (ANUE) sur les produits chimiques et les déchets, 2/7 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et 3/4 sur l'environnement et la santé. En outre, l'instrument devrait s'aligner sur les résolutions 4/8 et 5/7 de l'ANUE sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, reflétant une approche fondée sur le cycle de vie et la nécessité de parvenir à une consommation et une production durable. Pour garantir un engagement politique de haut niveau, une résolution appelant à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait être approuvée par la CIGPC-5.

- **Résolution sur les finances**

Le texte actuel de l'instrument Au-delà de 2020 contient certains mécanismes destinés à garantir que des ressources financières et non financières sont fournies pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques. Ces mécanismes, y compris un nouveau fonds pour les produits chimiques et les déchets, et une redevance au niveau mondial pour la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur, devront faire l'objet de décisions d'application pour devenir opérationnels. Par conséquent, dans le contexte de la garantie de moyens et de ressources appropriés de mise en œuvre de l'instrument Au-delà de 2020, une résolution à la CIGPC-5 devrait encourager les pays à :

- Réformer le programme spécial de l'ANUE pour le rendre intemporel, moins restrictif et accessible à toutes les parties prenantes concernées.

- Rétablir un programme de démarrage rapide qui serait crucial pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace de l'instrument Au-delà de 2020 dès son adoption.

Documents pertinents

Les documents d'information ci-après concernant les négociations sont les suivants :

- [Document consolidé unique](#)
- Documents officiels sur: [les objectifs stratégiques et les cibles](#), [la structure de mesurabilité](#) et les [aspects financiers](#)
- [SAICM/ICCM.5/INF/13 Fixer des limites pour protéger la santé humaine et l'environnement. La nécessité d'une gestion mondiale solide des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020](#)
- [SAICM/ICCM.5/INF/12 Perspectives de l'IPEN pour la CIGPC-5 : vers un nouvel instrument sur les produits chimiques et les déchets au-delà de 2020](#)
- [Perspectives mondiales sur les produits chimiques II : de l'héritage aux solutions innovantes](#)
- [Bulletin des négociations terrestres Rapport de synthèse de du PI4.2](#)
- [Un rapport d'évaluation sur les sujets de préoccupation](#)
- [Documents de travail et documents d'information du PI4](#)
- [Documents de travail et documents d'information de la CIGPC-5](#)
- [Résolution 5/7 de l'ANUE sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets](#)
- [Évaluation indépendante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques \(résumé\)](#)